Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 029-212900633-20260605-2026_020-DE

MAIRIE
DE
GOULIEN
FINISTERE
29770
*****
TELEPHONE : 02 98 70 06 04
E-mail : mairie@ goulien.fr

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 JUIN 2026

- - - - -

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin, à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Goulien.

Étaient présents : M. Henri Goardon, M. Philippe Lannou, Mme Laurin Evelyne, M. Bernard Chenet, M. Sébastien Kersaudy, Mme Dehapiot Marie-Hélène, Mme July Anne-Marie, Mme Bloch Anne, M. Julien Goraguer ; M Fily Frédéric

Étaient absents : Mme Laidet Pascale

Secrétaire : M. Philippe Lannou

Mme Laidet Pascale a donné procuration à M Chenet Bernard.

Nombre de conseillers en exercice :	11
Nombre de membres présents :	10
Nombre de votants :	11

Modification des statuts de la communauté de commune du cap sizun

M. le maire présente au conseil municipal le projet de modification des statuts de la communauté de communes, concernant la composition du bureau communautaire, en supprimant la phrase figurant dans les statuts actuels : « Toutes les communes sont représentées ». Si ces statuts étaient mis en œuvre, la commune de Goulien ne serait plus représentée au bureau communautaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De s'opposer à cette modification des statuts
- De surseoir à la désignation de conseillers municipaux de Goulien aux commissions communautaires.
- De demander au président de la communauté de communes de venir expliquer devant le conseil municipal de Goulien, pourquoi il faut que notre commune soit exclue du bureau communautaire.

Pour copie certifiée conforme,

A Goulien, le 5 juin 2026

Le Maire, Henri Goardon